



RECU EN PREFECTURE

Le 03 février 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220127-D00669910-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à l'hôtel de Ville : M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILO, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Sébastien COUDRY

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Yannick POUJET

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à Mme Sadia GHARET, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILO à Mme Claudine CAULET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, M. Aurélien LAROPPE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Laurence MULOT à Mme Marie LAMBERT, M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN, Mme Françoise PRESSE à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n° 13), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 14. Relations Internationales - Attribution d'une subvention à la commune de Douroula dans le cadre de la coopération décentralisée

Délibération n° 2022/006699

Relations Internationales
Attribution d'une subvention à la commune de Douroula dans le cadre de la coopération décentralisée

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	13/01/2022	Favorable unanime

Résumé :

L'association ACACIA est intervenue comme partenaire sur le terrain pour le compte de la Ville de Besançon dans le cadre de la coopération avec Douroula jusqu'à fin 2018. Le remboursement d'un reliquat par l'association à l'issue de ce partenariat a été récemment recouvré par la Ville. Il est proposé de verser une subvention d'un montant équivalent à ce remboursement sur le compte dédié à la coopération dont bénéficie la commune de Douroula, afin de lui permettre de financer les activités validées et engagées par les partenaires du programme.

Les Villes de Besançon et Neuchâtel mènent une coopération décentralisée avec la commune rurale de Douroula depuis 2007. Le programme porte sur le renforcement de la lutte contre la pauvreté et la garantie de ressources durables. L'aide apportée au développement fait l'objet de conventions annuelles d'objectifs et de moyens. La dernière convention en date, arrivée à échéance au 31 décembre 2020, visait les axes suivants en réponse aux besoins exprimés par la commune :

- Autonomisation économique et sociale des femmes et réduction des inégalités entre les femmes et les hommes
- Agriculture et alimentation
- Eau et assainissement
- Renforcement institutionnel.

Depuis le transfert de la compétence eau et assainissement à Grand Besançon Métropole, ce dernier est également partie prenante du programme.

En 2020, les activités prévues dans la convention ont toutes été réalisées. Le budget prévisionnel de la convention s'élevait à 48 605 € (hors valorisations). Les recettes prévisionnelles comprenaient le remboursement d'un reliquat par l'association ACACIA, ancien partenaire du programme. Cette somme, d'un montant de 6 238 €, a été recouvrée récemment par la Ville de Besançon.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention de 6 238 € sur le compte dédié à la coopération avec la commune de Douroula. Celle-ci devra utiliser cette somme pour couvrir le solde des frais inhérents aux actions qui étaient prévues dans la convention d'objectifs et de moyens 2020, validées et engagées par les partenaires du projet, sur présentation des justificatifs correspondants.

En cas d'accord, la somme de **6 238 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.048 6574.0022205.10069.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 238 € à la commune de Douroula.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.